

L'Essentiel

Séance Publique

21 septembre 2018

TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE – SÉCURITÉ

Rapporteur : Thierry Lagneau

Contrats départementaux de solidarité territoriale 2017-2019 à 9 communes

En 2017, l'Assemblée départementale a décidé la mise en œuvre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination des Communes de moins de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Conseil départemental correspondantes.

L'Assemblée départementale vient d'approuvé les Contrats Départementaux de Solidarité Territoriale 2017-2019 à destination de 9 communes de moins de 5 000 habitants au regard des plans de financement prévisionnels des opérations retenues.

CAMARET-SUR-AIGUES	169 444,70 €
JONQUERETTES	174 690,00 €
PEYPIN-D'AIGUES	44 785,80 €
ROUSSILLON	97 034,35 €
RUSTREL	48 000,00 €
SAINT-SATURNIN-LES-APT	134 200,00 €

Contrats de transition 2017 à 2 communes Morières-Lès-Avignon et Sarrians

En 2017, le Conseil départemental a décidé la mise en œuvre du Contrat de Transition 2017, à destination des communes de plus de 5 000 habitants et a adopté les modalités d'intervention financière du Département correspondantes.

MORIERES-LES-AVIGNON	85 998,00 €
SARRIANS	79 704,00 €
TOTAL	165 702,00 €



Cheval Blanc, digue des Iscles
Travaux qui ont bénéficié du soutien du Département

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de Vaucluse 2018-2023



La loi NOTRe instaure un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental, en associant les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de Vaucluse, comprend un bilan de l'offre de services existante, une analyse des besoins et un plan d'action et de mutualisation des services centré sur quatre orientations stratégiques :

- Renforcer l'accès aux services et aux droits sociaux pour les publics fragiles,
- Assurer une couverture numérique adaptée aux usages et garantir l'accès de tous les publics aux services en ligne,
- Améliorer et structurer une offre de mobilité sur l'ensemble du territoire et pour tous les usagers,
- Assurer le maintien et le renouvellement des services de santé et de proximité.

Ces orientations déclinées en 24 actions, définies en concertation avec l'ensemble des partenaires du schéma, et destinées à améliorer l'accès aux services essentiels pour tous les vauclusiens.

► **Le Conseil départemental pilote ou copilote pour sa part 11 actions, principalement sur le volet publics fragiles et le volet numérique du schéma.**

La mise en oeuvre du schéma, fixé pour une durée de 6 ans, donnera lieu à une convention cadre partenariale conclue avec les intercommunalités de Vaucluse, le Conseil régional, les grands opérateurs de services, l'association des Maires de Vaucluse, l'Agence Régionale de Santé et les chambres consulaires.

Le schéma a été soumis pour avis aux intercommunalités de Vaucluse, à la Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur et la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Tous les avis obtenus ont été favorables.

[En savoir plus](#)

Programme «1000 places de crèches et haltes garderies en Vaucluse» 1^{ère} répartition 2018 : 30 000 euros

Depuis 2005, le Conseil général apporte son soutien à la création de places de crèches ou haltes garderies à l'initiative des communes, des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) et des associations sur la base d'une subvention de 3 000 € par place supplémentaire créée et 1 500 € par place réhabilitée.

Depuis en 2017, le Conseil départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025-2040, et plus particulièrement l'axe 2 dans lequel il s'engage à poursuivre son soutien à la structuration de territoires de proximité.

Sur ces bases, le Conseil départemental soutient le projet présenté par l'Association «l'Envol des Tribus» à Monteux.

Suppression du passage à niveau n° 15 et mise en sécurité de la RD 900 entre le Carrefour des Glaces et le Chemin du Grand Palais sur les communes de L'Isle-sur-la-Sorgue et de Cavailon

La RD 900 traverse d'Ouest en Est le département et permet la liaison entre Avignon, Apt et le département des Alpes de Haute Provence. Elle constitue un axe structurant et a pour fonction de desservir la banlieue Sud - Est d'Avignon, la plaine agricole du Comtat, les sites touristiques du plateau du Vaucluse (Fontaine de Vaucluse, Gordes), de la montagne du Luberon (Oppède-le-Vieux, Bonnieux) et le Parc Naturel Régional du Luberon.

Le passage à niveau N°15 (PN15) de la ligne ferroviaire Avignon-Miramas se situe sur une section comprise entre le carrefour avec la RD938 dit «des Glaces» et le carrefour avec la RD901 dit «du four à chaux» correspondant à l'ex RD 22. Ce tronçon se caractérise par la présence de nombreux carrefours avec des voiries communales et départementales ainsi que de multiples accès riverains.



Objet de l'opération :

- Déplacement du tracé de la RD900 vers le Nord pour s'éloigner des habitations.
- Franchissement de la voie par un pont route passant au-dessus de la voie ferrée. La déviation à réaliser impacte la RD900 sur un linéaire d'environ 1600 m (entre le Chemin de la Grande Bastide et le Chemin des Mulets)
- Un reprofilage de la chaussée existante avec notamment la création de «bandes multifonctionnelles» revêtues.

► **Coût de l'aménagement estimé : 16.8 M€**

- **14.4 M€** pour l'aménagement neuf à 2x1 voies avec la dénivellation du PN 15 et l'aménagement du giratoire de l'extrémité Est du projet, ce coût fait l'objet d'un cofinancement entre l'Etat, la SNCF et le Département d'autre part ;
- **2.4 M€** pour le recalibrage de la RD 900 sur 600 m financé intégralement par le Département de Vaucluse.

[En savoir plus](#)

RD 26 - Aménagement de la traversée du village - commune de Mondragon : 110 606 euros

Ces travaux vont permettre de redonner un caractère plus urbain et fonctionnel par une redéfinition des cheminements piétons et des zones de stationnement.

Le Conseil départemental et la Commune ont décidé de réaliser une opération unique pour :

- créer un cheminement piéton,
- créer un plateau traversant au niveau du carrefour avec la RD 44,
- gérer l'écoulement des eaux pluviales par la création et la reprise d'avaloir,
- procéder à la réfection de la chaussée,
- aménager des zones de stationnement.

Montant total des travaux : **511 747. 50 euros**



Convention partenariale d'élaboration, d'utilisation et de gestion du modèle multimodal de trafic à l'échelle de l'Agglomération avignonnaise : 67 020 €

Les enjeux majeurs de déplacement et de mobilité à l'échelle de l'agglomération avignonnaise mobilisent de nombreuses collectivités, dont le Conseil départemental, dans l'exercice de leurs compétences respectives.

A ce jour aucun outil de connaissance des dynamiques de mobilité ne permet d'identifier les habitudes de déplacements sur ce territoire.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon à initier la conception d'un outil d'aide à la décision en matière de circulation, dans le cadre d'une approche partenariale.

Il s'agit de réaliser un modèle multimodal de trafic établi sur ce périmètre qui aura pour objectif de :

- mieux connaître la demande en déplacements,
- dresser un diagnostic de la demande actuelle,
- avoir une vision prospective de ces déplacements pour anticiper la demande future,
- évaluer l'impact de projets sur les déplacements aux horizons prospectifs,
- évaluer et dimensionner des infrastructures routières,
- tester l'effet de mesures de gestion de trafic,
- tester des projets de TCSP,
- estimer l'impact d'un projet de développement urbain du territoire (habitats, ZI, ZAC etc.),
- alimenter des modèles dynamiques sur des zones à forts enjeux.

Dans ce cadre, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, les Départements du Gard et de Vaucluse, la Communauté d'Agglomération Terre de Provence et la Ville d'Avignon ont très tôt manifesté un intérêt commun auprès du Grand Avignon.

Dans le secteur de l'agglomération avignonnaise, elle permettra en particulier au Département de :

- donner la priorité aux actions multimodales pouvant générer une baisse du trafic routier et des déplacements plus économiques pour les vauclusiens,

21 septembre 2018

- poursuivre les opérations d'investissement en évaluant ces projets au regard de leurs impacts vis-à-vis de la logique de développement durable et de leur contribution à contenir l'étalement urbain,
- être force de proposition dans une démarche de coordination relative aux déplacements dans un programme de travail regroupant plusieurs institutions directement concernées,
- faire part de ses avis sur les questions concernant la vie et l'équilibre du territoire départemental.



TOURISME - COMMUNICATION - MARKETING TERRITORIAL

Rapporteur : Pierre Gonzalvez

Elaboration du schéma départemental de développement touristique de Vaucluse (SDDT 84) 2020-2025 : 50 000 euros

En 2006, le Conseil général de Vaucluse a approuvé son Schéma Départemental de Développement Touristique.

Depuis, le contexte a fondamentalement évolué :

- la loi NOTRe, a réformé la compétence des collectivités locales et des EPCI en matière de partage de la compétence tourisme,
- les outils informatiques et de communication ainsi que l'usage du numérique sont montés en puissance,
- les infrastructures publiques ou privées ont été déployées concourant au renforcement de l'attractivité du Vaucluse (aménagement de véloroutes, réseau Très Haut Débit, implantation de parcs de loisirs...).

A travers sa stratégie «Vaucluse 2025-2040», le Conseil départemental se fixe l'objectif de «structurer le tourisme en tant que filière forte». Il s'agit en particulier de «structurer le tourisme de manière à développer les retombées économiques et à pérenniser les emplois, tout en contribuant à l'amélioration des conditions de vie quotidienne des vauclusiens».

Le Conseil départemental dans l'élaboration du Schéma Départemental de Développement Touristique 2020-2025, entend redéfinir la politique départementale autour d'un document cadre mettant en adéquation l'offre touristique et les modes d'organisation du territoire avec les demandes des touristes ainsi que pour déterminer les moyens à mobiliser.

Il s'agit de co-construire avec «**Vaucluse Provence Attractivité**» une stratégie partagée avec les acteurs concernés qui sera déclinée en un programme d'actions autour d'une gouvernance clairement définie et de nouveaux principes d'intervention départementale articulée avec les autres compétences départementales (culture et patrimoine, activités de pleine nature, vélo, PDIPR, sports, aménagement numérique du territoire, routes...).

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Projet de parc naturel régional du Mont-Ventoux - Programme d'actions 2018 : 92 731 euros

En 2005, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur a approuvé le projet de création du Parc Naturel Régional (PNR) du Mont Ventoux, également soutenu par le Conseil général de Vaucluse, afin de garantir la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel remarquable de ce territoire, tout en contribuant à son développement socio-économique.

La mission de préfiguration du Parc a été confiée en 2012 au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux (SMAEMV). Déjà adhérent à la mission d'aménagement et d'équipement portée par le SMAEMV, le Conseil départemental de Vaucluse a approuvé en 2011 son adhésion pour la mission de préfiguration du Parc naturel régional du Mont Ventoux.

21 septembre 2018

Par ailleurs, en 2017, le Conseil départemental a approuvé sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement l'axe 2 dans lequel il s'engage à accompagner la structuration de territoires de proximité en préservant durablement les ressources du Vaucluse.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a réactivé la démarche de création d'un Parc naturel régional par la mise en place d'un comité de pilotage en 2018 et l'approbation d'un avant-projet de charte le 29 juin 2018.

La mission de préfiguration comprend un programme d'actions annuel, auquel contribuent les communes adhérentes à la mission PNR, le Conseil départemental, la Région ainsi que des financements extérieurs en fonction des actions (Etat, Europe, autres).

[En savoir plus](#)

Société du Canal de Provence- Aménagement hydraulique de la vallée du Calavon et du Sud Lubéron. Extension des réseaux Apt Sud et Bonnieux : 2 265 000 euros



La réalisation et l'exploitation du réseau hydraulique destiné à la desserte en eau brute sur les secteurs de la vallée du Calavon et du Sud Lubéron ont été confiées à la Société du Canal de Provence dans le cadre d'un contrat de concession en 1988 et pour une durée de 50 ans.

En 2014, le Conseil départemental de Vaucluse a approuvé le principe de fusion de la concession départementale pour l'aménagement hydraulique de la vallée du Calavon et du Sud Lubéron avec la concession régionale confiées à la Société du Canal de Provence, et l'autorisation de signature des conventions relatives à cette fusion.

Depuis 2017, le Conseil départemental a validé sa stratégie Vaucluse 2025-2040 et plus particulièrement l'axe 1 dans lequel il s'engage à accompagner un développement fondé sur l'identité du Vaucluse en soutenant notamment l'excellence agricole.

L'opération d'extension des réseaux sur le Sud de la commune d'Apt et la commune de Bonnieux permettra de poursuivre les aménagements hydrauliques dans le secteur du Sud Lubéron et ainsi de favoriser le maintien et le développement de l'activité agricole. Les objectifs majeurs de cette opération sont de préserver les cultures en place, de répondre aux objectifs de qualité et de productivité et de sécuriser le fonctionnement de la réserve de Bonnieux.

L'opération consiste à créer une nouvelle ligne de production composée d'un réservoir de 4000 m³, d'une station de pompage et de 18 km de conduites. L'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération est de **4 530 000 €**.

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni

Dotation de fonctionnement des collèges publics 2019 : 5 820 000 euros

Le Code de l'Éducation prévoit que la Collectivité doit notifier avant le 1^{er} novembre de l'année civile précédente le montant de la dotation de fonctionnement qu'elle alloue aux établissements relevant de sa compétence, après avoir recueilli l'avis du Conseil départemental de l'Éducation Nationale.

Les crédits dédiés au fonctionnement des collèges publics de Vaucluse s'élèveront à **5 820 000 €**, répartis de la manière suivante :

- la dotation de fonctionnement versée aux 41 établissements pour un montant de **5 653 051 €** ;
- une réserve financière de **43 332 €**, permettant de faire face aux éventuelles situations d'urgence ;
- et les abonnements au très haut débit pour un total de **123 617 €**.

SOLIDARITÉ – HANDICAP

Rapporteur : Suzanne Bouchet

**Subventions - Domaine social - Année 2018 :
2 000 euros**

Le Département apporte son soutien financier aux diverses associations qui le sollicitent et qui favorisent l'aide aux personnes âgées, en situation de handicap, dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques ou de leur programme d'activité générale. Les objectifs des actions sont en cohérence avec ceux fixés par le Schéma départemental de l'autonomie 2017-2022 adopté en 2017.

L'association Valentin HAUY, reconnue d'utilité publique, met en œuvre des activités diversifiées favorisant l'autonomie et l'insertion sociale des personnes déficientes visuelles. Ces actions bénéficient en 2018 à 325 vaclusiens.

